

RD Congo

Décembre 2019

526.171* réfugiés et demandeurs d'asile en RDC, dont 52% de femmes.

99,2%* des réfugiés en RDC vivent dans des zones rurales, et 74,2% des réfugiés sont installés hors camps ou sites de réfugiés.

890.044* est le nombre de Congolais réfugiés en Afrique.

* Statistiques de novembre 2019

PERSONNES RELEVANT DE LA COMPETENCE DU HCR :

523.907* réfugiés et **2.264*** demandeurs d'asile en RDC

4.49M** Déplacés internes

Pays d'origine	Nombre
Rwanda***	215,518
RCA	171,581
Soudan du Sud	88,203
Burundi	47,259
Rép du Congo	649
Angola	490
Autres	207
TOTAL	523,907

* Statistiques de novembre 2019

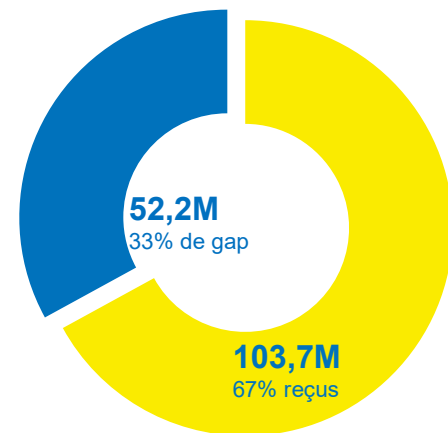
** Source : OCHA décembre 2017

*** Le gouvernement de la RDC a présenté le nombre de 245.052 réfugiés rwandais comme le résultat d'un pré enregistrement initial effectué par la Commission Nationale pour les Réfugiés de décembre 2014 à janvier 2015. L'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais est en cours.

FINANCEMENT AU 9 DECEMBRE 2019

USD 155,9 M

Demandés pour la RDC en 2019



PRESENCE DU HCR (AU 30 NOV 2019)

Personnel :

Nationaux	298
Internationaux	100
Affiliés et déployés	67
Total	465

Bureaux :

- 1 Représentation Régionale à Kinshasa
 - 5 Sous délégations : Aru, Gbadolite, Goma, Kananga, Lubumbashi
 - 5 Bureaux de terrain : Baraka, Bukavu, Kalemie, Libenge, Tshikapa
 - 8 Unités de terrain : Aba, Beni, Bili, Bunia, Dungu, Mbuji-Mayi, Uvira, Zongo
- Total 19 bureaux**



Le HCR assiste les victimes des inondations au Nord-Ubangi. © HCR / S.Lubuku

Activités principales – Réfugiés

Protection

- Le HCR apporte un appui pratique et technique aux autorités nationales, provinciales et locales, notamment à la **Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR)**. Le HCR forme des interlocuteurs-clé sur les principes de protection des réfugiés et du droit international. Il collabore avec les autorités nationales sur **l'enregistrement biométrique** des réfugiés et facilite la délivrance de **documents d'identification de réfugiés** par les autorités congolaises, ainsi que l'accès à **l'enregistrement auprès de l'état civil**.
- Le HCR surveille les **arrivées, l'environnement de protection** (état de droit, caractère civil de l'asile, accès à la justice, non-refoulement) et les besoins spécifiques, notamment aux frontières et dans les zones d'accueil des réfugiés. Le HCR travaille pour la protection des enfants, notamment à travers l'appui à la **détermination de l'intérêt supérieur (BID)**, et effectue le monitoring de détention.
- **Le soutien et l'assistance individuels** sont également fournis, notamment le plaidoyer ainsi que la préparation et la soumission des cas urgents de **réinstallation**.
- Le HCR facilite également **l'accès à la justice**, notamment en soutenant la police dans les zones d'accueil de réfugiés, les audiences foraines et la disponibilité de l'assistance légale.
- Enfin, le HCR soutient **l'accès à la terre** pour l'agriculture et le logement, en vue de permettre des alternatives aux camps et de soutenir l'autosuffisance dès que possible.

Éducation

- Le HCR soutient l'intégration des enfants réfugiés dans le système éducatif national. En raison d'un manque de ressources, l'accent est mis sur l'enseignement primaire.
- Étant donné que les écoles manquent de ressources pour accueillir le grand nombre d'enfants réfugiés, le HCR fournit un **appui en infrastructures** (réhabilitation et construction), du **matériel** (uniformes scolaires, fournitures de bureau, etc.), et des **paiements** de personnel enseignant supplémentaire et de frais scolaires le cas échéant.

Santé

- Le HCR met en place et gère des **structures de santé** dans des camps, tout en soutenant de plus en plus les établissements de santé locaux existants, dans le cadre de l'approche « alternative aux camps ».
- Le HCR aide les autorités à élaborer des **plans de préparation et d'intervention** en cas d'épidémie, et collabore avec elles pour garantir la disponibilité de **Dispositifs Minimums d'Urgence (DMU)** en matière de santé de la reproduction, et de programmes VIH/SIDA dans les structures de santé locales.
- Le HCR veille également à la prévention de la sous-alimentation et au traitement efficace de la malnutrition aiguë en collaboration avec les autorités.

Sécurité alimentaire et moyens de subsistance

- Le HCR encourage l'autosuffisance des réfugiés à travers des **interventions axées sur les moyens de subsistance, et fondées sur le marché**. La production agricole est soutenue en assurant l'**accès aux terres arables** et en fournissant des intrants agricoles tels que **des semences et des outils**.
- Le HCR encourage les **formations professionnelles et vocationnelles** pour permettre l'emploi indépendant des réfugiés urbains et ruraux. La **création de revenus** est encouragée à travers l'élaboration de plans d'affaires viables ainsi que la formation à la culture commerciale et financière.
- Les activités du HCR relatives aux moyens de subsistance peuvent également prendre la forme d'une **assistance monétaire ciblée**, fondée sur des critères de vulnérabilité.
- Le HCR travaille en étroite collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et d'autres partenaires des Nations Unies, le ministère de l'Agriculture, le projet PARSSA financé par la Banque mondiale, et des entreprises publiques et privées.
- L'**aide alimentaire** fournie à une grande partie de réfugiés est fournie par le PAM, avec l'appui du HCR.
- Le HCR travaille sur un **modèle d'agroforesterie** pour les réfugiés sud-soudanais et les populations hôtes, en vue d'une intégration économique durable des réfugiés, et d'une génération de revenus profitant à la communauté d'accueil et développant la région, tout en réduisant l'empreinte carbone.

Eau, assainissement et hygiène (WASH)

- Le HCR soutient les programmes en eau, assainissement et hygiène (WASH) en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil, avec une stratégie en trois volets ; la promotion de l'autonomie des réfugiés en termes d'approvisionnement en eau en s'assurant que les réfugiés ont accès à l'eau sans discrimination de sexe ou d'âge ; l'amélioration des services WASH existants, et la réponse aux urgences.
- Le HCR **construit et réhabilite** des points d'eau (des puits et châteaux d'eau, aux sources d'eau naturelles). Des Comités de Gestion de l'Eau assurent **la maintenance et les réparations** des points d'eau.
- Le HCR fournit un **soutien financier ou du matériel** aux réfugiés pour qu'ils construisent leurs propres latrines et douches, accompagnés de sensibilisations et de formations en construction.
- **Les activités de promotion de l'hygiène** encouragent les réfugiés à adopter de bonnes pratiques d'hygiène.

Abris et articles ménagers essentiels

- Pour assurer des conditions de logement durables, le HCR promeut – chaque fois que possible – les matériaux de construction locaux et une approche basée sur la communauté, utilisant des transferts monétaires conditionnels comme modalité préférée pour la construction et la réhabilitation des abris. La stratégie du HCR en matière d'abris en RDC s'articule autour de trois priorités: apporter une réponse d'urgence, soutenir l'intégration locale et renforcer les capacités locales.
- Le HCR encourage la construction d'abris semi-durables, mais n'exclut pas l'utilisation d'abris d'urgence en cas de besoin **aigu** et urgent.

- Le HCR distribue des **articles ménagers essentiels** tels que des ustensiles de cuisine, des nattes et des moustiquaires, mais fournit de l'argent aux réfugiés pour acheter des articles de base quand cela est une option viable.

Gestion de site

- Le HCR et la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) collaborent à l'application de la **Politique du HCR sur les alternatives aux camps**, qui vise à éviter le campement et à donner aux réfugiés la possibilité de devenir des membres actifs de la communauté, tout en contribuant à son enrichissement.
- Le HCR soutient actuellement 5 camps pour réfugiés centrafricains, 4 sites pour réfugiés sud-soudanais, ainsi qu'un camp et un site pour réfugiés burundais.
- La collaboration avec la Banque mondiale et le PNUD sur la gouvernance locale, et avec d'autres acteurs de développement dans les zones d'accueil de réfugiés, devrait faciliter le passage à des **réponses basées sur la communauté** plus solides dans les années à venir.

Accès à l'énergie

- Le HCR est engagé dans l'initiative **Safe Access to Fuel and Energy (SAFE)**, qui vise à garantir aux réfugiés l'accès aux combustibles et à l'énergie pour la cuisson, le chauffage et l'électricité.

A travers des partenaires, le HCR organise des formations et des productions de **briquettes en biomasse** (un combustible alternatif), ainsi que de **foyers améliorés**. Des campagnes de sensibilisation sur les économies d'énergie sont organisées. Le HCR soutient l'utilisation de l'énergie solaire dans les infrastructures communautaires (par exemple les centres de santé).

Solutions durables et réintégration

- Le HCR soutient principalement deux formes de solutions durables pour les réfugiés en RDC; le **rapatriement volontaire** et l'**intégration locale**. Bien que des réinstallations dans des pays tiers aient été organisées, cela demeure à une échelle très limitée. Au cours des dernières années, le HCR a facilité le rapatriement volontaire des dizaines de milliers de **réfugiés rwandais**.
- Le HCR a plaidé pour la délivrance de cartes de séjour pour les anciens réfugiés (Angolais, Rwandais).

Logistique

- Pour que l'assistance aux réfugiés soit fournie à temps malgré les défis logistiques rencontrés en RDC, le HCR dispose d'une **flotte automobile**. Pour plus d'efficacité, le HCR prête des véhicules à ses partenaires. Des stocks d'aide sont également positionnés dans des **entrepôts** à travers le pays. Le HCR travaille avec les services aériens humanitaires des Nations Unies (UNHAS) pour garantir que la communauté humanitaire dispose de vols desservant des zones d'accueil de réfugiés.
- Si nécessaire, le HCR contribue à la **réhabilitation** des routes, ponts et autres infrastructures.

Subventions monétaires à usages multiples

- Le HCR fournit des transferts monétaires à usages multiples aux ménages de réfugiés, afin de les aider à satisfaire leurs **besoins essentiels**, à prévenir les **risques de protection** et à renforcer leurs **moyens de subsistance**. Les transferts monétaires à usages multiples permettent aux bénéficiaires de choisir la manière dont ils dépensent l'argent qu'ils reçoivent, pour répondre à leurs propres besoins prioritaires et en fonction de leurs propres stratégies de subsistance.

Activités principales – Personnes Déplacées Internes (PDI)

Protection

- Le HCR travaille avec les autorités pour garantir la restauration complète des droits des déplacés internes et des retournés dans des zones telles que la région du Kasai et les provinces du Tanganyika, du Haut-Katanga, du Lualaba, de l'Ituri, du Mai Ndombe, du Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.
- Pour informer la réponse humanitaire et veiller à ce que les PDI vivent en sécurité et dans la dignité, le HCR effectue du **monitoring de protection** et des analyses connexes dans les principales zones de déplacement et de retour. Les résultats sont une source d'information pour la communauté humanitaire et servent de base pour s'**plaidoyer** auprès des autorités locales et nationales, la **prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste** (y compris par le biais de la sensibilisation et du plaidoyer), les **interventions de protection individuelle** telles que l'orientation des victimes vers les structures judiciaires, médicales ou psychosociales ; et l'**assistance monétaire** à but de protection.
- Le HCR fournit un appui pratique et technique aux autorités nationales, provinciales et locales. Il organise des **formations** avec les autorités locales, les membres des forces armées et de la police, ainsi que les PDI et les communautés d'accueil, afin de les informer sur les droits des PDI et leurs obligations à leur égard.
- En tant que chef de file du **Cluster Protection**, le HCR coordonne et soutient les activités de protection de divers acteurs humanitaires, avec aussi un soutien actif aux sous-groupes et aux groupes de travail.
- Le HCR facilite la mise en œuvre de la stratégie de protection de l'Equipe Humanitaire Pays de l'ONU.

Santé

- Le HCR plaide pour l'accès des déplacés internes aux **services de prévention et de traitement du VIH/SIDA**. Dans le cadre de la répartition des tâches sous ONUSIDA, le HCR a co-organisé une évaluation rapide des besoins en VIH dans les régions de déplacement.

Eau, assainissement et hygiène (WASH)

- Bien que les activités WASH ne constituent pas la réponse principale du HCR au déplacement interne en RDC, le HCR mène certaines activités sur base de **besoins**

et lacunes spécifiques. Dans la province du Nord-Kivu, le HCR a construit des latrines, douches et fosses à ordures d'urgence en 2018, et a réhabilité des sources d'eau sur les sites de déplacés internes après que des besoins urgents aient été identifiés suite à une évaluation.

Abris et articles ménagers essentiels

- Comme pour les réfugiés, les trois orientations stratégiques du HCR en termes d'abris pour les déplacés internes en RDC consistent à apporter une réponse d'urgence, à soutenir les retours ou l'intégration locale dans les zones de déplacement, et à renforcer les capacités locales.
- Les **interventions d'urgence** visent ceux qui dorment à la belle étoile, dans des bâtiments publics et dans des familles d'accueil. Le HCR favorise **l'auto-reconstruction et la réhabilitation** avec des matériaux locaux, ainsi que la participation effective des déplacés internes et des communautés hôtes. Le HCR donne la priorité aux **transferts monétaires** conditionnels en tant que modalité de soutien à la construction et à la réhabilitation d'abris.
- En tant que chef de file du **Groupe de Travail Abris (GTA)** en RDC, le HCR coordonne et soutient également les activités en abris d'autres acteurs. L'abri demeure l'un des principaux besoins sous-financés en RDC. Les évaluations réalisées par le GTA en 2018 ont montré que près de 1,5 million de personnes avaient vu leur maison détruite ou endommagée dans huit des 26 provinces de la RDC.

Gestion de site

- Le HCR soutient la gestion de sites officiels de déplacés internes, y compris dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri.
- Le HCR co-dirige, conjointement avec l'OIM, le **Groupe de Travail sur la Coordination des Camps et la Gestion des Camps (CCCM)** dans les provinces du Tanganyika et du Nord-Kivu. Depuis 2018, la stratégie du CCCM est axée sur les solutions et le soutien aux communautés locales.

Autonomisation de la communauté et autosuffisance

- Pour mieux protéger les déplacés internes et réduire les risques de conflits intercommunautaires, le HCR inclut les **communautés d'accueil** dans ses programmes. Le HCR renforce les structures de protection locales et promeut la coexistence pacifique, l'accès à la justice (par exemple en cas de conflits concernant la terre et la propriété), et la participation des déplacés internes aux prises de décision.
- Le HCR soutient également des **activités génératrices de revenus** avec une approche basée sur la communauté. Par exemple, au Nord-Kivu, le HCR a créé des champs communs, aidant les déplacés internes à accéder aux terres agricoles, contribuant aux solutions durables.

Solutions durables

- Pour promouvoir des solutions durables pour les déplacés internes, le HCR fournit, entre autres, une assistance dans en moyens de subsistance et en logement aux

retournés ou à ceux qui s'installent ailleurs de manière permanente, ainsi qu'une assistance en protection.

- Le HCR plaide pour l'adoption par le Gouvernement de la **Stratégie Nationale sur les Solutions Durables** qui a été soutenue par l'Equipe Humanitaire Pays.
- Le HCR plaide pour que la RDC ratifie la **Convention de Kampala de 2009** (Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance des Déplacés Internes en Afrique) et l'intègre dans le droit national.

Subventions monétaires à usages multiples

- (voir la section sur les réfugiés)

Activités principales – Apatridie

Protection

- Dans le cadre de la lutte contre l'apatridie, le HCR plaide pour que le Gouvernement de la RDC ratifie les **conventions de l'ONU de 1954 et de 1961 sur l'apatridie**. Le HCR plaide également auprès du ministère de la Justice de la RDC pour la signature de décrets pour la création d'un Comité Technique National Interministériel de lutte contre l'apatridie en RDC.
- Le HCR plaide en faveur de la mise en œuvre par le Gouvernement de la RDC de la *Déclaration de 2017 des Etats Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) sur l'éradication de l'apatridie* et de son plan d'action.
- Le HCR poursuit les activités de prévention de l'apatridie en facilitant **l'enregistrement des naissances** et la délivrance **d'actes de naissance** dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Nord-Ubangi, du Sud-Ubangi et de l'Ituri.

Travail avec les partenaires

- Avec le Gouvernement de la RDC, en étroite coopération avec la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR), le HCR assure la protection internationale et l'assistance pour les personnes relevant de son mandat.
- Le HCR travaille avec 16 partenaires nationaux et internationaux de mise en œuvre : ACTIONAID, ACTED, ADES, ADRA, ADSSE, AIDES, AIRD, AMICOR, AJEDEC, CARITAS, CNR, INTERSOS, NRC, TSF, WAR CHILD Pays-Bas et WAR CHILD Royaume-Uni. Le HCR travaille aussi avec des partenaires opérationnels.
- Mécanismes de coordination : En tant que chef de file du Cluster Protection, le HCR coordonne la composante Protection et Prévention de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (SGBV). Dans le cadre du Cluster Abris/AME, le HCR coordonne également le Groupe de travail « Abris ». Conjointement avec l'OIM, le HCR coordonne ensuite le groupe de travail CCCM (Gestion et Coordination des sites de déplacement) et conjointement avec OCHA, le groupe de travail national Cash.

Donateurs

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, est reconnaissant pour les contributions de ses donateurs :

Donateurs aux opérations du HCR en RDC en 2019

Etats-Unis d'Amérique (32,3M) | CERF (3,7M) | Union Européenne (3,2M) | Japon (2,5M) | Belgique (2,3M) | Suède (2,2M) | Finlande (1,7M) | France (1,6M) | Canada (0,8M) | United Nations Foundation (0,4M) | Australia for UNHCR (0,4M) | Comité International Olympique (0,3M) | Espagne (0,2M) | ONUSIDA (0,04M)

Donateurs des contributions régionales et sous-régionales en 2019

Allemagne (32M) | Etats-Unis d'Amérique (27,8M) | Donateurs Privés Australie (12,5M) | Canada (6,8M) | Donateurs Privés Allemagne (6,2M) | Suède (4M) | Donateurs Privés Espagne (3M) | Norvège (2,8M) | Donateurs Privés République de Corée (2,3M)

Principaux donateurs des contributions non affectées en 2019

Suède (99,8M) | Donateurs Privés Espagne (73,8M) | Royaume-Uni (44,6M) | Norvège (44,5M) | Pays-Bas (43,1M) | Donateurs Privés République de Corée (37,9M) | Allemagne (26,7M) | Japon (25,7M) | Danemark (24,4M) | Donateurs Privés Japon (20,5M) | Donateurs Privés Italie (17,5M) | Suisse (15,1M) | France (14M) | Donateurs Privés Suède (12,3M) | Donateurs Privés Etats-Unis d'Amérique (11,7M) | Irlande (10,2M) | Italie (10M)

CONTACTS

Fabien Faivre, Administrateur Associé des Relations Extérieures, RDC, faivre@unhcr.org, Tél : +243 996 041 000, Mob : +243 825 44 34 19

Simon Lubuku, Associé Principal à l'Information Publique, RDC, lubuku@unhcr.org, Tél : +243 996 041 000, Mob : +243 81 950 02 02

LIENS

[DR Congo Emergency page](#) - [UNHCR DRC operation page](#) - [Facebook](#) - [Twitter](#)